Directeur de publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 2 - 1<sup>er</sup> sept 2015

## Contre la violence libérale des relations sociales, Combattons la politique d'austérité

Le réquisitoire contre le Code du travail attribué à Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, paru en juin, a nourri la guerre de rentrée de Gattaz-Macron et Valls. Cette brochure d'à peine 80 pages format de poche est à l'évidence réalisée par les écrivains de l'ombre des think tanks du libéralisme, Montaigne, Turgot ou Terra Nova. La manipulation des signatures de noms naguère prestigieux fait partie de la ruse pour semer la confusion et le désarroi.

C'est sur l'idéologie de ce texte calibré aux mesures libérales que va se dérouler la « Conférence sociale » de Valls et Macron les 19 et 20 octobre. Elle sert de référence au congrès de la Confédération européenne des syndicats (30 septembre – 2 octobre) à Paris, qui réunira à la Mutualité Juncker, Hollande, Berger et les commissaires européens.

Décryptage.



## Le contenu réel du réquisitoire contre le droit social, intitulé « Le Travail et la Loi »

Le titre se révèle rapidement un mensonge : il ne s'agit pas de la Loi mais de condamner l'idée même de légiférer sur le droit social. Le but de l'ouvrage est de remplacer la loi par le contrat local et individuel. Il ne s'agit pas non plus du Travail, mais d'un texte de compassion consacré aux patrons, surtout petits et moyens. Citations.

- « On ne peut reprocher aux gouvernements successifs d'être demeurés inertes devant la montée du chômage... » Le ton est donné, donner quitus aux « gouvernements successifs » qui pourtant ont tous laissé filer le chômage. Ca commence bien...
- « Une analyse exacte des causes de ce fléau », le chômage de masse, est annoncée. Après quelques lignes rapidement expédiées sur le drame dudit fléau, l' « analyse exacte » des causes va tourner cours.
- « Aux facteurs généraux qui affectent l'économie française s'ajoute un mal particulier : la complexité du droit du travail, présenté comme un maquis inextricable de textes de tous ordres... » Les rédacteurs ne diront tien de plus des « facteurs généraux », pressés d'entonner la complainte des patrons :

Pour le petit patron des TPE et PME en particulier, qui ne dispose pas d'un puissant staff de DRH à disposition des grands patrons - selon les rédacteurs -, « l'engagement d'un nouveau salarié, la rédaction du contrat de travail lui apparaissent au regard de cette complexité qu'il redoute autant qu'il l'ignore une charge supplémentaire insupportable. Et pour peu qu'il ait connu quelque difficulté lors d'un licenciement d'un précédent employé et fréquenté le conseil des prud'hommes, on conçoit qu'il en vienne à considérer qu'à tout prendre mieux vaut ne pas conclure avec un salarié un contrat de travail que s'exposer à de tels coûts et charges de temps. Ainsi la vision d'un droit du travail perçu comme une forêt trop obscure et hostile pour qu'on s'y aventure joue contre le recrutement de salariés complémentaires »...

Voilà donc le centre de la brochure incendiaire : les rédacteurs optent pour la thèse du patronat, la longue jérémiade contre le droit social, couplée en général par une condamnation des charges sociales.

Mais ils font plus brutal: il affirment, sans démontrer (il s'agit de propagande...) que la cause du chômage repose sur la complexité du code et des lois. C'est la réhabilitation de cette brève de comptoir tant en vogue chez les libéraux: « laissez-nous licencier sans entrave aujourd'hui, nous embaucherons demain et créerons des emplis après demain. » Nous, pauvres licenciables, voyons bien monter les licenciements, et ce depuis deux décennies. Quant aux embauches, elles s'effectuent sans droit si ce n'est celui des CDD, de l'intérim ou des stages non rémunérés.

Mais le cœur (sic) du pamphlet Badinter - Lyon-Caen est énoncé de cette manière : « Cette complexité provient avant tout e ce que ces règles sont inspirées par plusieurs ordres de préoccupation, plusieurs exigences... » Et nos auteurs n'en retiennt qu'une : « Il est une première exigence qui se trouve au départ d'innombrables dispositions : celle de la liberté d'initiative de l'entrepreneur », devenu employeur. « Elle est à la racine de la liberté de conclure un contrat... du pouvoir de soumettre les salariés... »

La lecture nous apprend donc qu'il ne s'agit pas seulement de rejeter un Code du travail devenu « obèse », mais de réécrire l'ensemble des dispositions légales à l'aune exclusive du droit de l'entrepreneur puisqu'il est l'employeur.

Du coup, l'entretien préalable avant tout licenciement, l'indemnisation du salarié sans motif réel et sérieux, le contrat de travail défini par les conventions collectives, entre autres, tout ça doit être jeté par dessus les moulins du libéralisme.

## La fonction avouée du livre Badinter Lyon-Caen? Justifier la liquidation programmée du droit social

La conclusion du réquisitoire Badinter – Lyon-Caen ne laisse aucun doute : « Si un accord peut se faire, après débat entre les partenaires sociaux, sur les principes exposés dans ce modeste ouvrage, alors notre contribution n'aura pas été académique. Nous n'avons pas d'autre ambition. »

Ce livre, avouent nos duettistes, est une commande d'État. Il prépare la Conférence sociale d'octobre, décor de la convocation des ainsi nommés « partenaires sociaux » pour concrétiser par une pseudo négociation au siège du Medef ou des les couloirs des ministères la fin du droit et la consécration de l'accord local, collectif ou individuel.

## Oue faire?

Lutter contre l'austérité est une nécessité, une obligation syndicaliste fondamentale. Poser un nouveau lapin à ce rendez-vous au nom de quelque argutie fumeuse, disperser la riposte sociale, taire l'ampleur de l'attaque libérale, renoncer à résister à l'éradication du droit social, ce serait adopter l'orientation de la Confédération européenne des syndicats : « il n'y a rien d'autre à faire pour le syndicalisme qu'à œuvrer au service du système libéral comme lobby social de l'institution européenne », c'est-à-dire la position de la CFDT.

La tentative en cours d'effacer le droit social s'articule avec l'éviction de la question sociale par la politique libérale menée tant en France que dans l'Union européenne. L'austérité, c'est la violence exercée contre celles et ceux qui sont privés de travail et d'emploi décent, et la brutalisation des relations sociales par le dynamitage du droit social.

Le contresens consisterait à croire que dans le cadre des accords d'entreprise on peut s'en tirer : si le patronat et le gouvernement parviennent à faire sauter les derniers verrous du droit social, c'est bien pour que chaque patron, petit ou grand, puisse exercer sans entrave son pouvoir à l'entreprise.

Le mouvement syndical doit s'unir - CGT-FSU-Solidaires - pour construire une riposte idéologique, une campagne d'explication sur le droit social. Il doit organiser non pas une journée d'action pour le communiqué, histoire de remplir le calendrier, mais bien construire une contre-offensive à l'austérité, sous tous ses aspects.

C'est la passivité, l'inertie, l'indécision, le manque de détermination qui nourrissent le néofascisme du Font national. L'inverse est vrai. Il y a le feu au Code du Travail. Éteignons les ardeurs des incendiaires par la riposte tous ensemble. Le temps nous est désormais compté!